



**Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie**

Paris, le jeudi 24 avril 2014

INVITATION PRESSE

**Ségolène ROYAL,
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,**

a le plaisir de vous convier à une conférence de presse

le vendredi 25 avril 2014 à 15h00

(Grand Auditorium - 244, Boulevard Saint-Germain – Paris 7^{ème})

Trois semaines après sa prise de fonction, Madame Ségolène ROYAL présentera son programme de travail et le plan d'action sur les principaux chantiers de son ministère.

Elle annoncera le lancement de l'opération « Terre saine : villes et villages espaces publics sans pesticides ».

Merci de bien vouloir vous accréditer par mail, le jeudi 24 avril à 17 heures au plus tard : secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr en indiquant votre numéro de carte de presse.

Contact presse :

01 40 81 31 45



Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 16 mai 2014

INVITATION

A l'occasion de la Journée Mondiale de la Biodiversité
Mme Ségolène ROYAL
lance « Villes et villages sans pesticide »



Le jeudi 22 mai à 16h00

à l'école maternelle et élémentaire
69 rue de l'Ouest, Paris 14^{ème}

Cette école maternelle et élémentaire est choisie pour avoir éliminé les pesticides dans les espaces verts et les produits d'entretiens et mené diverses actions de sensibilisation des enfants à la protection de la biodiversité, notamment la culture d'un potager biologique.

Par cette démarche, **Ségolène ROYAL souhaite généraliser à l'échelle nationale les actions régionales comme l'initiative Terre saine, en Poitou-Charentes, ou les actions menées par Natureparif en Ile-de-France...** (pièce jointe).

A cette occasion Ségolène ROYAL développera les grands axes de la lutte contre les pesticides dans les espaces publics :

- en présence de plusieurs représentants des communes ayant éliminé les pesticides de leurs espaces verts, en anticipant l'obligation de 2020,
- et des associations qui mettent en place concrètement les actions avec elles.

Pour suivre ce déplacement, merci de bien vouloir vous accréditer en précisant votre numéro de carte de presse :

- par retour de mail : secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
- par téléphone : 01 40 81 78 31



Suivez la visite sur [@Ministere_DD](https://twitter.com/Ministere_DD) et via [#DDirect](https://twitter.com/DDirect).

Contact presse :

01 40 81 78 31

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr



Paris, mercredi 21 mai 2014

Invitation de Mme Ségolène ROYAL

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

À l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité

Mme Ségolène ROYAL
lance l'action « Terre saine, Villes et villages sans pesticide »



Jeudi 22 mai

14h30 : visite d'une école qui a éliminé les pesticides
69 rue de l'Ouest, Paris 14^{ème}

15h30 : conférence de presse au ministère
Hôtel de Roquelaure, 246 boulevard Saint-Germain, Paris 7^{ème}

Comme elle l'avait annoncé, Ségolène ROYAL a décidé de généraliser une action menée depuis plusieurs années en Poitou-Charentes, où plus de 400 communes ont éliminé les pesticides de leurs espaces verts. Cette démarche « Terre saine, Villes et villages sans pesticide » fédère et amplifie les actions d'ores et déjà conduites **sur tout le territoire**.

Demain **jeudi 22 mai, à 14h30, la ministre se rendra dans une école** maternelle et élémentaire qui a éliminé les pesticides dans les espaces verts et les produits d'entretiens et qui mène diverses actions de sensibilisation des enfants à la protection de la biodiversité, notamment la culture d'un potager biologique.

La ministre tiendra ensuite une **conférence de presse à 15h30 au ministère**, en présence de représentants des collectivités et des associations qui mènent dans les territoires des actions concrètes permettant d'éliminer, sans attendre l'obligation de 2020, les pesticides de leurs espaces verts et des espaces publics.

Pour en savoir plus sur la démarche « Terre saine » en Poitou-Charentes, consulter la brochure ci-jointe.

Pour suivre le déplacement (attention, un **pool presse** sera organisé en fonction du nombre de journalistes inscrits) **et assister à cette conférence de presse, merci de vous accréditer en précisant votre numéro de carte de presse :**

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr ; 01 40 81 78 31



Suivez la visite et la conférence de presse sur [@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Paris, lundi 26 mai 2014

Communiqué de Mme Ségolène ROYAL Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ségolène ROYAL veut interdire l'épandage aérien de pesticides

Madame Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est opposée à l'épandage aérien de pesticides et souhaite tirer, avec le Gouvernement, toutes les conséquences de la décision récente du Conseil d'État.

Ségolène ROYAL signera, dans les meilleurs délais, avec la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol TOURAINE, et le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane LE FOLL, un arrêté interdisant l'épandage aérien de pesticides pour l'ensemble des cultures qui pouvaient bénéficier d'une dérogation :

- sans délai pour le maïs doux, maïs pop-corn et bananes ;
- dans 18 mois pour quelques cultures spécifiques de riz et de certains vignobles, pour lesquels il est nécessaire de trouver une alternative garantissant la sécurité des utilisateurs.

La ministre salue l'engagement des agriculteurs depuis plusieurs années pour trouver des techniques alternatives qui rend aujourd'hui possible cette décision.

Contact presse : 01 40 81 78 31

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 26 juin 2014

Biodiversité – lutte contre les pesticides :
Ségolène Royal a fait adopter trois mesures lors de l'examen
du projet de loi relatif à la biodiversité en commission

À l'occasion de l'examen du projet de loi biodiversité par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, **Ségolène Royal a fait adopter trois mesures visant à lutter contre les pesticides :**

1. Généraliser l'action « Terre saine, communes sans pesticide » et anticiper la suppression des pesticides dans les produits d'entretien des espaces publics au 1er mai 2016, au lieu du 1er janvier 2020 ;
2. Faciliter la commercialisation de produits naturels pour le traitement des plantes
3. Interdire définitivement l'épandage aérien de pesticides.

1. Généraliser l'action « Terre saine, communes sans pesticide »

La ministre a ainsi fait adopter un amendement accélérant l'objectif de « zéro pesticide » pour les collectivités dans les produits d'entretien de leurs espaces publics (écoles, jardins publics, espaces verts), à compter du 1er mai 2016, au lieu du 1er janvier 2020 comme le prévoyait la loi Labbé.

Comme elle s'y était engagée à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité, le 22 mai, Ségolène Royal généralise les bonnes pratiques déjà à l'œuvre dans les territoires en matière d'élimination de produits phytosanitaires chimiques dans l'entretien des espaces publics. Près de 4 000 communes sont déjà engagées dans cette démarche.

Ségolène Royal sait pouvoir compter sur le dynamisme des nouvelles municipalités récemment élues, qui peuvent bien entendu anticiper cette date. La ministre va demander aux Agences de l'eau d'accompagner les communes dans ce changement de pratique et de trouver des solutions pour celles qui souhaitent se débarrasser de leurs stocks de produits phytosanitaires chimiques. Aujourd'hui, on estime que 800 tonnes de pesticides sont utilisés dans les communes pour l'entretien des espaces publics.

Cet engagement des communes permettra également à tous les jardiniers amateurs d'adopter de bonnes pratiques et aux jardineries d'informer les consommateurs sur l'existence de produits de substitution non polluants et de moyens mécaniques de désherbage. Pour en savoir plus, consulter le « Guide pour jardiner+ nature » édité par le ministère : www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-pour-jardiner-plus-nature.html

Le ministère proposera un partenariat aux régions qui souhaitent aider les communes à anticiper la future obligation.

Un premier bilan sera fait lors de la Fête de la nature en mai 2015.

2. Faciliter la commercialisation de produits naturels pour le traitement des plantes

Pour faciliter l'utilisation de produits naturels pour le traitement des plantes, Ségolène Royal a fait inscrire dans le projet de loi la reconnaissance des produits de traitement des plantes et des engrais d'origine naturelle. Ces substances naturelles pourront être mises sur le marché rapidement.

3. Interdire définitivement l'épandage aérien de pesticides.

Ségolène Royal a fait adopter un amendement au projet de loi biodiversité qui viendra interdire définitivement tout épandage aérien de pesticide.

En attendant, un arrêté, actuellement en consultation publique, sera pris d'ici la fin du mois de juillet. Il permettra de suspendre l'épandage aérien de pesticides pour l'ensemble des cultures qui pouvaient jusqu'à présent bénéficier d'une dérogation :

- sans délai pour le maïs doux, maïs pop-corn et bananes ;
- dans 18 mois pour quelques cultures spécifiques de riz et de certains vignobles, pour lesquels il est nécessaire de trouver une alternative garantissant la sécurité des utilisateurs.

La ministre salue l'engagement des agriculteurs depuis plusieurs années pour trouver des techniques alternatives qui rend aujourd'hui possible cette décision.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 19 septembre 2014

Avec la fin de l'épandage aérien, Ségolène Royal renforce la lutte contre les pesticides

Je me félicite de la publication au Journal Officiel de l'arrêté interdisant définitivement l'épandage aérien de pesticides comme je l'avais annoncé avant l'été.

Je sais que cela répond à une forte demande citoyenne : cet arrêté a été soumis au public et 17 700 contributions ont été reçues.

Convaincue que cette étape permettra aux producteurs de mieux valoriser leur production, j'ai pu constater sur le terrain que les agriculteurs sont déjà prêts : en 5 ans, on a enregistré une baisse de 77 % des surfaces traitées par épandage aérien.

Lors de mon déplacement en Martinique le 1^{er} septembre dernier, j'ai salué les efforts des producteurs de bananes qui sont les premiers bananiers au monde à cesser cette pratique d'épandage aérien.

Afin de tenir compte de la nécessité pour certaines cultures de trouver des solutions alternatives, les seules productions de riz en Camargue et certains vignobles pourront déposer une dernière demande de dérogation temporaire avant le 31 mars 2015, de manière strictement encadrée et pour quelques mois.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 23 décembre 2014

Remise du rapport

Pesticides et agro-écologie **LES CHAMPS DU POSSIBLE**

par le député Dominique Potier

Ségolène Royal annonce 7 nouvelles actions dans le domaine de la réduction des pesticides en recevant, avec Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le rapport sur la réduction des pesticides, à Matignon.

I. J'ai rappelé les décisions déjà prises depuis mon arrivée

1. interdiction de l'épandage aérien de pesticides et amendement dans la loi de transition énergétique qui interdit tout retour en arrière,
2. avancer la date d'entrée en vigueur de l'interdiction d'usage des pesticides par les collectivités au 31 décembre 2016, dans la loi de transition énergétique,
3. généralisation de la démarche « Terre Saine, Communes sans pesticide » : je remettrai un label aux 400 premières communes en mai 2015,
4. troisième Conférence Environnementale pour le plan Santé-Environnement : réévaluation des pesticides classés cancérigènes mutagènes et reprotoxiques ; réexamen des « néonicotinoïdes »,
5. politique de l'eau : priorité sur la reconquête et gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité,
6. intervention au Conseil européen de l'Environnement pour demander à la commission d'accélérer la définition des perturbateurs endocriniens.

II. J'ai annoncé les 7 actions suivantes que je retiens en priorité, parmi les propositions du rapport Potier

1. qualité de l'eau : **faire de la réduction des herbicides dans l'eau une priorité.** Pour les 3 substances les plus présentes dans l'eau, je vais déterminer des Normes de Qualité Environnementale « NQE »,
2. **expérimenter les certificats d'économie de phytosanitaires** : nous le faisons depuis plus de 10 ans dans le domaine de l'énergie. Il faut un système simple et incitatif,
3. **multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs formés** : le rapport dit très bien que l'on peut **réduire les pesticides de 25% d'ici à 2020** par des méthodes alternatives,
4. faire rayonner les 3 000 « fermes DEPHY » (agriculteurs accompagnés par des ingénieurs) car c'est véritablement la preuve que si l'on investit dans des méthodes alternatives, ça marche : on réduit l'utilisation des phytos,
5. développer l'agriculture bio : près de 4% de la surface agricole utile en bio. Nous sommes loin des 20% attendus en 2020. **Il faut accélérer en généralisant le bio dans la restauration à domicile, cantines scolaires...**,
6. dans le **Plan national Santé Environnement** : lancer une campagne de **surveillance des pesticides dans l'air**, documenter les usages de pesticides par les particuliers et poursuivre l'interdiction des substances les plus dangereuses,
7. jardins et espaces publics : lister les produits de substitution à encourager, **ne plus autoriser la vente en libre service des produits interdits en 2022**, suivi renforcé de la collecte et de l'élimination des produits non utilisés et des emballages vides,

Ces actions sont mises en place sans tarder par le ministère de l'Ecologie.

Rapport disponible [ici](#)

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie